



ORDRE DU JOUR

République Française
Commune de Seysses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 29 Février 2024 à 20h30
(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Affiché et mis en ligne le : Vendredi 23 Février 2024

Monsieur le Maire informe ses administrés de la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal qui **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses**. Pour le public qui ne pourrait pas se déplacer, il sera également possible de suivre la séance du Conseil Municipal par une retransmission en direct de la séance de manière électronique, via la chaîne YouTube de la mairie. Cette diffusion sera accessible depuis le site internet de la mairie www.mairie-seysses.fr, et également depuis le compte Facebook officiel de la Mairie « Seysses, ma ville ».

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 Décembre 2023
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Avis sur le nom du collège de Seysses

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

- 2. Règlement Budgétaire et Financier (RBF) dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57
- 3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- 4. Réaménagement de dette de Promologis : maintien des garanties d'emprunt pour les logements sociaux

CULTURE

- 5. Approbation du Projet Culturel de la Collectivité
- 6. Approbation des décisions prises par le comité de suivi du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)

INTERCOMMUNALITE

- 7. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2027
- 8. Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre le Muretain Agglo et ses communes membres

URBANISME

- 9. Identification des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAE nR)

RESSOURCES HUMAINES

10. Création d'un poste d'agent des services techniques à temps complet (catégorie C, adjoint technique tous grades, en remplacement d'un poste existant).
11. Création d'un emploi à temps complet de responsable de service aux services techniques (Catégorie B technicien tous grades, ou catégorie C agent de maîtrise tous grades ou adjoint technique tous grades, en remplacement d'un emploi existant).
12. Création d'un poste de gestionnaire administratif à temps complet (catégorie B rédacteur tous grades ou catégorie C adjoint administratif tous grades)
13. Création d'un poste d'Educateur Sportif à temps complet (catégorie B ETAPS tous grades, ou catégorie C OTAPS tous grades ou animateur, en remplacement d'un poste existant à mi-temps).

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Jérôme BOUTELOUP

